

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

CONSTRUCTION D'UNE HALLE DE SPORT DEDIEE AUX SPORTS DE SABLE A CROISSY SUR SEINE

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MAIRIE DE CROISSY SUR SEINE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M LE MAIRE DE LA VILLE DE CROISSY SUR SEINE - M JEAN ROGER DAVIN

RCS / SIRET

2 1 7 8 0 1 9 0 1 0 0 1 0 9

Forme juridique

84.11Z - Admin. publique générale

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés  Aucun critère à priori pour cette catégorie et sous catégorie

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une halle sportive, sur terrain nu, pour couvrir uniquement (halle en simple RDC, sans vestiaire ni local technique) deux terrains de beach volley pour un niveau de jeu National.

Dimensions approximatives de 32 m X 24 m (dimensions internes) avec une hauteur comprise entre 9,00 (ligne d'égout) et 12,30 (au faîtage)

Structure poteaux/poutres en lamellé collé posée sur fondations profondes (terrain a faible portance), façades en partie basse (3M de hauteur) en bardage bois et en partie supérieure en membrane textile tendue. Portes coulissantes en partie pleine  
Couverture en membrane textile tendue également

Installations techniques réduites : Eclairage Led, contrôle hygrométrique, pas de chauffage, installations en courant faible (alarme incendie, panneaux affichage scores,...), et 1 point arrosage par terrain

Deux surfaces de jeu réalisées en sable spécifique aux sports sur sable

## 4.2 Objectifs du projet

Disposer d'une structure couverte pour permettre la pratique du beach-volley sur une plus longue période et implantée dans un complexe sportif déjà doté de gymnases, terrains de football, de terrains de tennis et d'un skate-park

Proposer une installation sportive

- permettant la pratique des sports sur sable en plein développement dans la perspective des J.O. 2024 (Croissy-sur-Seine souhaite être labellisée « Centre de préparation pour les compétitions de beach-volley »)
- permettant un usage "médicale" pour le renforcement musculaire

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Une charte chantier propre sera mise en place durant ces travaux

Le reste du complexe sportif sera maintenu en activité durant les travaux

Au préalable des travaux 5 arbres seront coupés et le projet prévoit de replanter de nouveaux sujets en compensation

Un hydrogéologue, au regard des autres opérations réalisées autour, sera nommé pour nous accompagner pour les travaux de fondations profondes et pour respecter la zone de protection des champs captant proches

Travaux prévus pour début année 2023 et pour une livraison impérative pour Juillet de la même année

Peu d'intervenants sur le chantier compte tenu de la simplicité du projet (6 personnes maximum) donc des installations de chantier peu importantes

Les terres végétales seront stockées à proximité du chantier pour être réutilisées

La préfabrication sera privilégiée compte tenue du choix de structure qui a été fait (lamellé collé)

Le recueil des eaux de pluie pour une réutilisation est envisagé

Le choix de matériaux à faible impact écologique sera une priorité

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les besoins d'entretien sera réduit au stricte minimum grâce au choix de matériaux et aux choix constructif (que des terrains de sports couverts, pas d'équipement sanitaire, pas de chauffage, matériaux ne nécessitant que peu d'entretien,...)

Le confort d'été sera particulièrement étudié pour permettre une ventilation par free cooling au maximum (parois escamotables, portes coulissantes)

Eclairage par LED sur variation pour minimiser les consommations électriques et les coûts d'entretien

Effectif reçu de 30 personnes maximum et très ponctuellement, dans la cas de compétition (ou de matchs d'exhibition) une tribune externe pourrait être installée (programme prévoit 200 personnes maximum)

La membrane textile de la couverture est recyclable

Usage quotidien par les différents clubs affiliés (beach, rugby,...) sous contrôle de l'équipe des sports de la ville de Croissy sur seine

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

PERMIS DE CONTRUIRE ET AT ERP

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Largeur approximative (hors tout)	26 m environ
Longueur approximative (hors tout)	34 m environ
Hauteurs	égout : 9 m / Faîtage : 12m50

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Complexe sportif du chemin de  
ronde - route du Chemin de ronde -  
78290 Croissy sur seine

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 48° 8' 79" 6 Lat. 02° 12' 46" 06

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la vallée de la Seine et de l'Oise dans le département des Yvelines  arrêté préfectoral n°07-084 du 30 juin 2007
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ARRETE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DU 15 OCTOBRE 1986 MODIFIE 02/04/2007 PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHE DU CHAMPS CAPTANT DE CROISSY
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Blank space for providing details on measures and characteristics of the project.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Blank space for providing an evaluation of the project's need for environmental assessment.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Croissy Seine

le,

31 Janvier 2022

Signature



Le Maire,  
Jean-Pierre DAVIN



# COMPLEXE OMNISPORTS DU CHEMIN DE RONDE

## 1- Contexte général

La future Halle de sports sur sable sera réalisée au sein du complexe Omnisport sis Chemin De Ronde à Croissy-sur-Seine (78290)

Celle-ci sera implantée en lieu et place d'un ancien terrain de pétanque actuellement désaffecté



## 2- Description générale de l'installation sportive

L'installation sportive du Chemin de Ronde située sur la commune Croissy-sur-Seine occupe une superficie totale d'environ 92900 m<sup>2</sup>.

Elle est implantée en bordure de Seine et n'est accessible que par la rue du Chemin de ronde. En plus d'un parking de 35 places, cette installation dispose des équipements sportifs suivants :

1 - Skate Park

2 – Tennis club de Croissy comprenant :

- Mur De Tennis
- Courts De Mini Tennis

- 16 courts de tennis dont 4 couverts
- 3 - Des équipements d'athlétisme comprenant :
  - Un sautoir à la Perche
  - Une piste D'athlétisme
- 4 – 3 terrains de football
  - 1 terrains de Football d'Honneur
  - 1 terrain De Football Synthétique
  - 1 Terrain De Football Annexe dit d'entraînement
- 5 - Deux Gymnases
  - Gymnase des sablières
  - Gymnase Multi sport

### **3- Description précise des équipements**

#### **A : Skate Park (index 1 sur le plan de masse)**

Le Skate Park de 1040 m<sup>2</sup> (26m x40m), ne comporte que des « postes » disposés sur une plateforme en bitume, sans éclairage,

Inauguré en 2002, ce skate park dispose des équipements suivants :

- d'un grand quarter,
- d'un plan incliné,
- d'une double marche,
- d'une table à manual,
- d'une table de saut avec ledge et transfert latéral.

Il est accessible aux skateboards et rollers 7 jours/7 aux horaires d'ouverture du stade. L'utilisation des modules est interdite aux enfants de moins de 8 ans, même accompagnés. Elle est également interdite aux vélos, piétons et engins motorisés.

#### **B : Tennis club de Croissy sur seine (index 2 sur le plan de masse)**

Le tennis Club de Croissy, met à disposition de ses 1200 licenciés, les équipements suivant

- 1 parking VL d'environ 50 places
- 13 courts extérieurs (dont 2 courts éclairés),
  - 9 terrains en revêtement « Quick » extérieurs
  - 4 terrains en « Terre battue » artificielles extérieures (utilisables toute l'année)
- 4 courts « Green set » couverts, (index 2.1)
- 1 club house (index 2.2) comprenant également des installations sanitaires (vestiaires et douches)
- 2 terrains de mini-tennis
- un mur d'entraînement

#### **C – Equipements d'athlétisme (index 3 sur le plan de masse)**

Le complexe omnisport de Croissy dispose

- d'une piste d'athlétisme de 400 m de longueur en tartan éclairée composée de 7 couloirs
- d'une aire de saut en stabilisé de 50 m avec une aire de réception en sable

### **D- 3 Terrains de football (index 4 sur le plan de masse)**

Pour la pratique du football le complexe omnisports dispose des équipements suivants :

- 1 Terrain d'honneur en herbe (index 4.1), au centre de la piste d'athlétisme, reconnu numéro 1 par la FIFA et l'UEFA lors de deux dernières compétitions (dimensions Longueur: 110.00 m -Largeur: 72.18 m -Surface : 7940.00 m<sup>2</sup>)
- 1 terrain synthétique (inauguré en 2021) Longueur: 110.00 m - Largeur: 64.00 - Surface : 7040.00 m<sup>2</sup> (index 4.2),
- d'un terrain d'entraînement en herbe (index 4.3),

L'ensemble des terrains sont éclairés

### **E – Gymnases (index 5.1 et 5.2 sur le plan de masse)**

Le complexe omnisport du chemin de ronde dispose de deux gymnases

Le premier (index 5.1) est spécifiquement dédié à la pratique de la gymnastique. Il comporte également une série de vestiaires qui sont mis à la disposition des clubs de football et également aux utilisateurs de la salle de gymnastique. Cet équipement construit dans les années 80 occupe une surface d'environ 870 m<sup>2</sup>

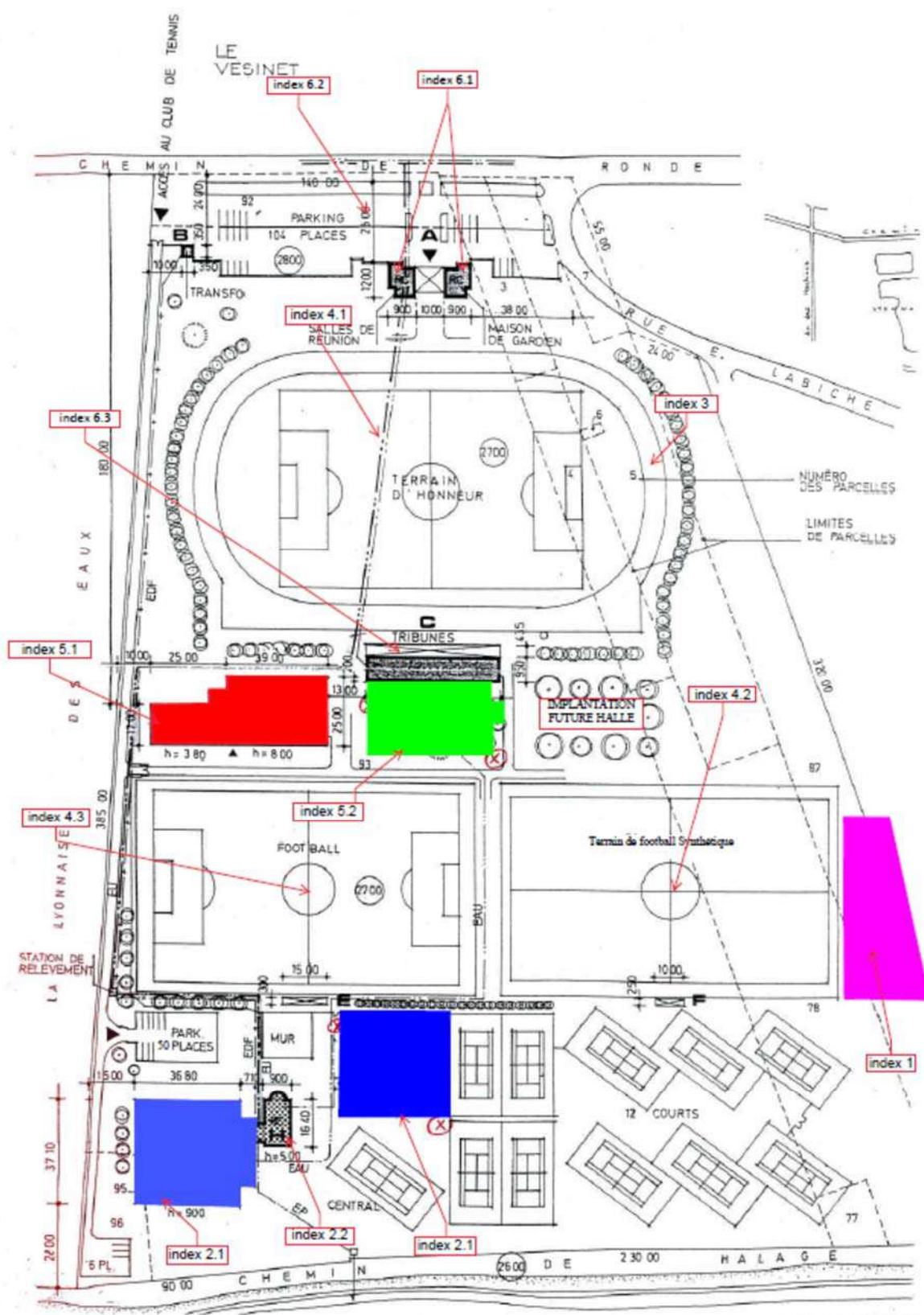
Le second gymnase premier (index 5.2), appelé le gymnase des sablières, de 1527 m<sup>2</sup>, inauguré en 2016, comporte les locaux suivants

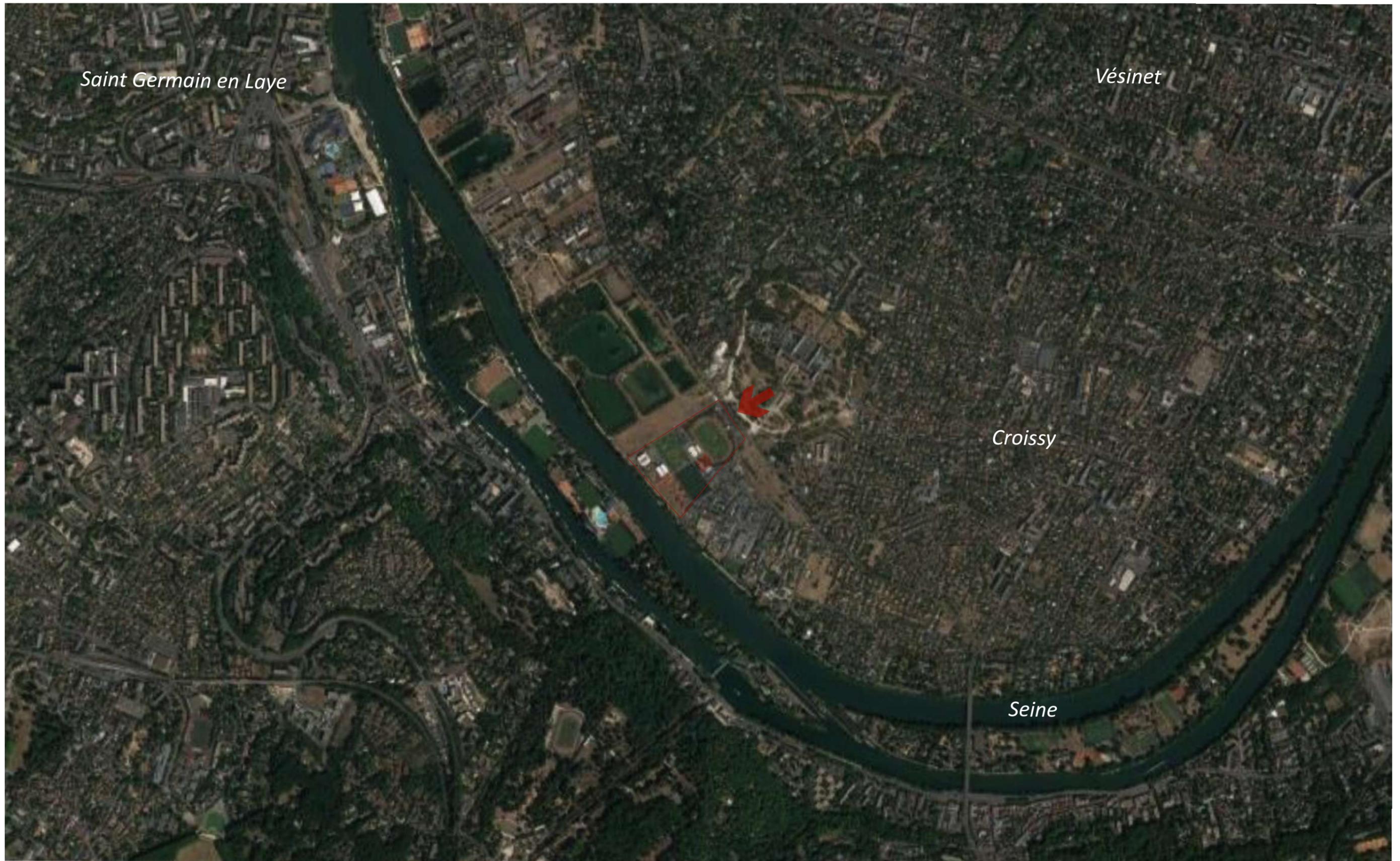
- 1 Salle multisports (basket, handball,...) de 650 m<sup>2</sup>.
- 1 Club house
- 6 vestiaires dont un double
- 1 Salle de renforcement musculaire ou salle de sport adaptable (soins)
- Des locaux de stockage, locaux techniques et des bureaux

### **F – Equipements installation diverses**

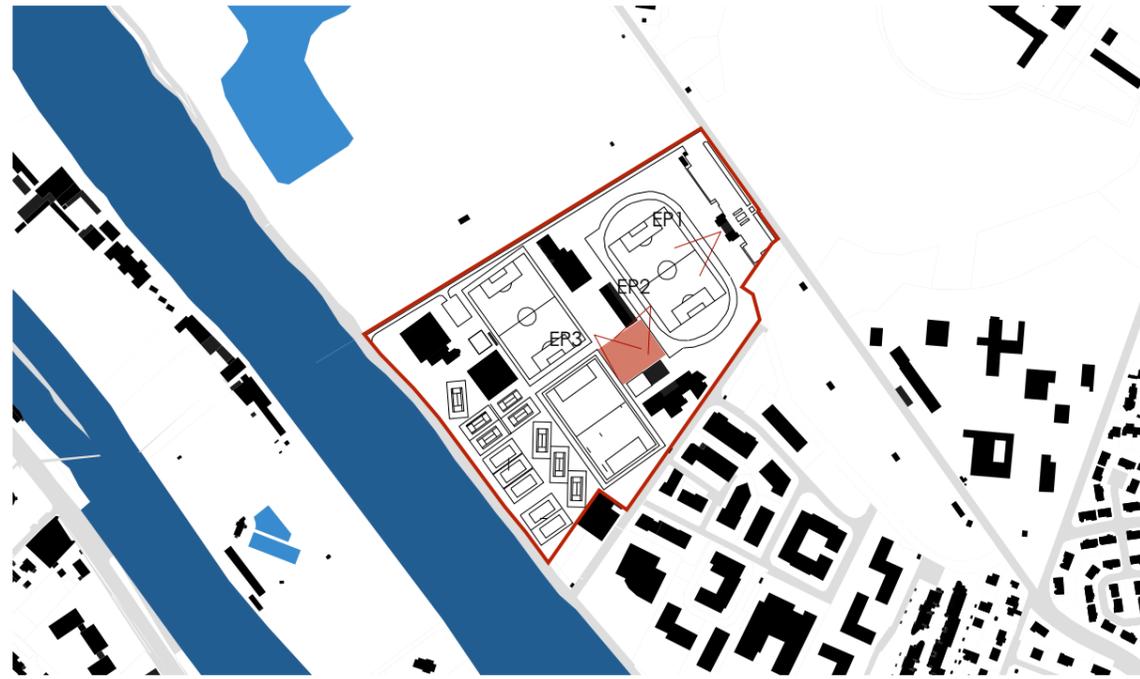
Le complexe sportif dispose également des équipements/établissements suivants :

- Deux logements gardiens (index 6.1)
- Parking de 100 places (index 6.2)
- Tribunes de 400 places (index 6.3)









EP1 - Environnement proche 7 décembre 2021



EP2 - Environnement proche 7 décembre 2021



EP3 - Environnement proche 7 décembre 2021



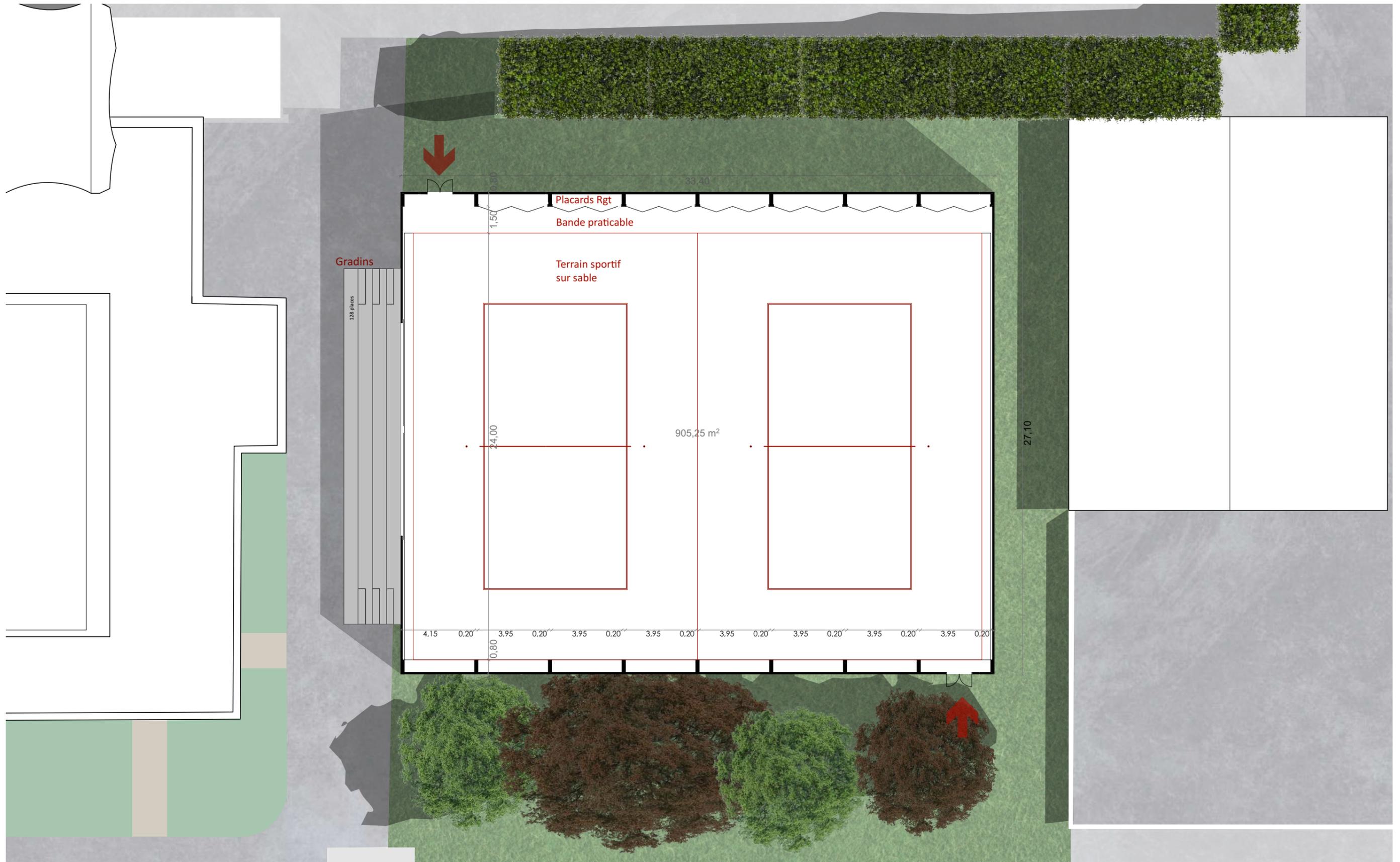
EL1 - Environnement lointain Août 2020

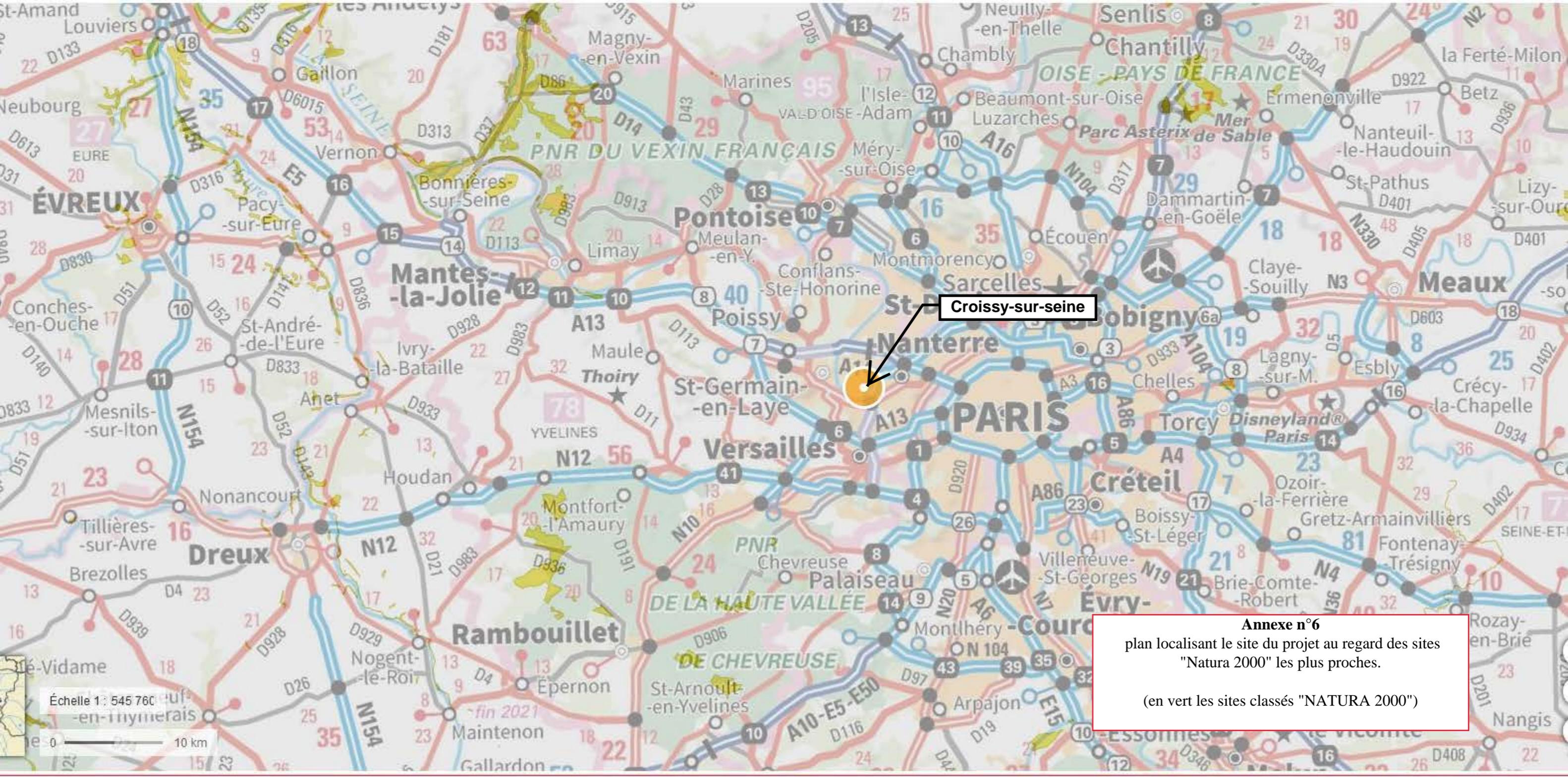


EL2 - Environnement lointain Août 2020









Croissy-sur-seine

**Annexe n°6**  
plan localisant le site du projet au regard des sites  
"Natura 2000" les plus proches.  
  
(en vert les sites classés "NATURA 2000")

Échelle 1 : 545 760  
0 10 km